

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

À toutes les personnes intéressées par les demandes de dérogations mineures relatives aux immeubles sis aux adresses suivantes :

- 3045, rue Principale;
- 3237, rue Principale;
- 405, 6e Rue.

Avis est par la présente donné par le soussigné, Jean-François Messier, greffier-trésorier et directeur général de la Municipalité, que les membres du conseil municipal statueront sur les demandes ainsi présentées lors de la séance ordinaire qui se tiendra le :

Mardi 18 janvier 2022 à 20 h, en vidéoconférence

1. Identification du site concerné :
Lot numéro : 2 922 466
Zone : 108 M
Adresse civique : 3045, rue Principale
Demande C2021.12.4.1 : Règlement de lotissement numéro 530, article 5.2.4
Nature et effet : Autoriser :
 - La réduction de la largeur du terrain à 15,24 mètres au lieu de 18,2 mètres.

2. Identification du site concerné :
Lot numéro : 1 687 497
Zone : 76M
Adresse civique : 3237, rue Principale
Demande C2021.12.4.2 : Règlement de zonage numéro 529, article 3.2.3 grille des spécifications 76M
Nature et objets : Autoriser :
 - La réduction de la marge de recul latérale à 1 mètre au lieu de 2 mètres.

3. Identification du site concerné :
Lot numéro : 1 684 590
Zone : 107HA
Adresse civique : 405, 6^e Rue
Demande C2021.12.4.3 : Règlement de lotissement numéro 530, article 5.2.4
Nature et effet : Autoriser :
 - La réduction de la largeur des terrains à 14,02 mètres au lieu de 18,2 mètres;
 - La réduction de la superficie à 406 mètres carrés au lieu de 552 mètres carrés.

Tout intéressé pourra présenter par écrit aux membres du conseil municipal ses représentations et ses commentaires relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de la séance du conseil à la date et à l'heure susdites, suivant l'un ou l'autre des modes de transmission suivants et ce, au plus tard le 18 janvier 2021 à 16 h 30 :

- par lettre à la Municipalité à l'adresse du 1250, rue Principale, Saint-Zotique, Québec, J0P 1Z0;
- par courriel à l'adresse : urbanisme@st-zotique.com;
- en déposant votre lettre dans la boîte postale située près de la porte d'entrée de l'hôtel de ville.

Prenez par ailleurs note que le présent avis est donné en conformité des dispositions contenues à l'Arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre des la Santé et des Services sociaux, décrété le 16 juillet 2021.

Donné à Saint-Zotique, ce 22^e jour du mois de décembre deux mille vingt et un.



Jean-François Messier, Adm. A.
Greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Avis public – Dérogations mineures numéros C2021.12.4.1, C2021.12.4.2 et C2021.12.4.3

Je, soussigné, Jean-François Messier, greffier-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les demandes de dérogations mineures numéros C2021.12.4.1, C2021.12.4.2 et C2021.12.4.3 à chacun des quatre endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site web de la Municipalité, en date du 22 décembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 22^e jour du mois de décembre deux mille vingt et un.



Jean-François Messier, Adm. A.
Greffier-trésorier et directeur général